

La reconquête du mois de Juin

Académie de Besançon



- **Objectif** : permettre à tous les lycéens ne passant pas le baccalauréat d'avoir leur année complète d'enseignement.
- **Pour cela** : les cours doivent se poursuivre en même temps que les épreuves du baccalauréat et les corrections.



Il faut donc

- Que les lycées puissent accueillir les élèves qui auront cours, même si une partie de l'établissement est centre d'examen
- Libérer les professeurs pour qu'ils puissent assurer leurs cours
- Raccourcir les corrections des épreuves
- Déplacer les conseils de classe à la fin du mois de juin



MESURES

- Le nombre de centres augmente, 23→29 pour le Bac général et ce, en sollicitant les établissements privés

Conséquence : les établissements peuvent être centre d'examen et accueillir les élèves en cours

- 320 surveillants (retraités Education nationale + stagiaires IUFM, étudiants en fin de cursus universitaire) ont été formés et affectés pour la surveillance dans les différents centres

Conséquence : les professeurs sont libérés de surveillance et peuvent continuer leurs cours



MESURES

- Les corrections sont organisées en commission dans sept centres de correction à Besançon. Les copies sont ramenées au rectorat puis redistribuées dans les centres de correction. Diminution du nombre de copies par correcteur.

Conséquence : gain de temps pour les corrections

- Les conseils de classe de seconde ont été repoussés après le 18 juin. L'académie de Besançon a volontairement mis ces conseils à la limite du « faisable » pour l'orientation afin de garder les élèves le plus longtemps possible. Pour anticiper sur l'affectation, les chefs d'établissement donneront la quantification des propositions de redoublement, dès la fin des conseils.

Conséquence : les élèves sont ainsi motivés pour rester en cours jusqu'à la fin de l'année.